

F010 Elaboration et suivi de la politique environnementale du territoire (PCAET)

Programmation

Périmètre
EPT Grand-Orly Seine Bièvre
Exigence
Exigence 1 : Combattre les dérèglements climatiques et les nuisances
Objectifs
<p>A travers son projet de territoire, l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre a positionné son ambition de faire face à la fois à la réparation des risques et des nuisances auxquels il est confronté, ainsi qu'à l'atténuation et à l'adaptation aux dérèglements climatiques. Cette ambition est le fil rouge de la politique environnementale de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre afin de prendre part à la pérennisation de l'écosystème global terrestre tout en garantissant un seuil social minimal.</p> <p>Le plan climat air énergie territorial (PCAET) est l'outil cadre réglementaire permettant de décliner de façon opérationnelle la stratégie en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, et d'amélioration de la qualité de l'air. Dans ce but, l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre est engagé dans l'élaboration de son PCAET afin d'évaluer et de mettre en œuvre les orientations portant sur les thématiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • transition énergétique, notamment : sobriété, efficacité, énergies renouvelables et de récupération, précarité énergétique ; • neutralité carbone, notamment : énergie grise, consommation, mobilité, marchés publics, ressources locales ; • nuisances/vulnérabilité, notamment : bruit, qualité de l'air, pollution des sols, îlots de chaleur urbain, risque inondation, impacts sanitaires ; • nature en ville, notamment : agriculture, espaces verts, rafraîchissement urbain.
Description de l'action
<p>L'élaboration du PCAET se déroule en trois étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • réalisation d'un diagnostic détaillé devant permettre de définir la stratégie de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre, approfondissant ainsi les orientations politiques définies dans le cadre du projet de territoire ; • définition d'une stratégie comportant des enjeux, des objectifs stratégiques et des objectifs opérationnels ; • rédaction d'un programme d'actions (fiches actions priorisées, indicateurs) actualisable et évolutif en fonction des opportunités à venir (financements, dispositifs, etc.). <p>A la croisée de l'identité du territoire, de ses opportunités – notamment économiques – et des orientations du projet de territoire, plusieurs sujets apparaissent comme prioritaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la limitation des nuisances ; • le développement de la géothermie et des réseaux de chaleur dont le potentiel est très important sur le territoire, le recours aux énergies renouvelables et de récupération (photovoltaïque, biogaz...) ; • la préservation des ressources en eau et la gestion des risques liés aux inondations ; • l'adaptation du territoire aux épisodes de fortes chaleurs et la prise en compte de l'impact sanitaire ; • la préservation de la biodiversité au travers de ses différentes fonctions écosystémiques ; • la consommation raisonnée des ressources et de l'alimentation ; • la mobilité durable. <p>Le programme d'actions du PCAET devra être évolutif et dynamique afin de pouvoir répondre aux opportunités de financements, de projets et de partenariats à venir. En effet, si les partenaires et les collectivités sont de plus en plus mobilisés, les calendriers ne sont pas toujours synchronisés.</p>
Pilotage
EPT Grand-Orly Seine Bièvre

Partenaires

Communes

Personnes publiques associées, notamment : Etat et ses services déconcentrés, Région Ile-de-France, Départements du Val-de-Marne et de l'Essonne, collectivités limitrophes.

Acteurs économiques

Aménageurs

Bailleurs sociaux

Associations, habitants

Temporalité

Court terme : adoption

Long terme : mise en œuvre.

Actions en lien

F008 : Elaboration du plan local d'urbanisme intercommunal

Toutes les actions de l'exigence 1